

Droits d'utilisation - Bâtiment salle des fêtes**Tarif applicable à compter du 1er Janvier 2022 ⁽¹⁾**

		Mariage, Repas dansant, Soirée	
		Commune	Hors commune
Particuliers	Journée	300 €	450 €
	Demie-Journée	135 €	200 €

Associations ayant une activité sur la commune	2 manifestations gratuites/an et au-delà ⁽²⁾ :	100 €
--	---	-------

Associations ayant une activité récurrente dans la salle des fêtes ⁽³⁾	Tarif trimestriel	120 €
---	-------------------	-------

(1) : Délibération n° 2021/07/05 du conseil municipal du 28 octobre 2021

(2) : Sauf pour le club des aînés qui bénéficie d'une gratuité pour toutes ses manifestations
Gratuité également pour les réunions statutaires des associations de la commune

(3) : Ex. Zumba, Roller

NB : Inclus dans la location : chaises, tables, cuisine équipée (hors verres et couverts), eau, électricité, chauffage.

L'utilisateur s'engage à respecter les prescriptions du règlement intérieur de la salle et notamment assurer le ménage de la salle, des sanitaires et de la cuisine après utilisation.